

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 1 sur 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Kapka's Cold Heart

Autres noms commerciaux

UFI: Eindeutiger Rezepturidentifikator (Unique Formula Identifier): 1F30-E0EG-700M-9R4S (D)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide pour cigarettes électroniques.

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme à l'usage prévu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: GASD GmbH
Rue: Hauptstr. 7,
Localité: D-76571 Gaggenau
Téléphone: +49 – 7225-9700886
Service donnant les informations: support@kapkas-flava.com

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

Libellé des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 2 sur 16

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P370+P378 En cas d'incendie: utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse résistant à l'alcool, de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH208 Contient Extrait de citron, Cinnamate de méthyle, Citral, 3,7-Diméthyl-2,6-octadienal. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

- Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur/air explosifs ou facilement inflammables.
- Pour des informations ou des indications complémentaires, voir également les rubriques 11 et 12.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Nom de la substance			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification (règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)			5 - < 10 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide			5 - < 10 %
	256-974-4		01-2120760168-51	
	Acute Tox. 4; H302			
8008-56-8	Extrait de citron			0,5 - < 1 %
	284-515-8		01-2119495512-35	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H361 H315			
	H317 H304 H411			
103-26-4	Cinnamate de méthyle			0,1 - < 0,5 %
	203-093-8		01-2119979458-16	
	Skin Sens. 1B; H317			
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadienal			0,1 - < 0,5 %
	226-394-6	605-019-00-3	01-2119462829-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
		Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	Éthanol (cf. alcool éthylique)	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); oral: DL50 = >5000 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 -	
		100	
51115-67-4	256-974-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	5 - < 10 %
		oral: DL50 = 490 mg/kg	
8008-56-8	284-515-8	Extrait de citron	0,5 - < 1 %
		cutané: DL50 = >2000 mg/kg; oral: DL50 = >5000 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 3 sur 16

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
103-26-4	203-093-8	Cinnamate de méthyle	0,1 - < 0,5 %
		cutané: DL50 = > 5000 mg/kg; oral: DL50 = 2610 mg/kg	
5392-40-5	226-394-6	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal	0,1 - < 0,5 %
		cutané: DL50 = >2000 mg/kg; oral: DL50 = >5000 mg/kg	

Autres informations

Le produit ne contient aucune substance SVHC listée > 0,1 % selon le règlement (CE) n° 1907/2006, art. 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer si possible la consigne de travail ou la fiche de données de sécurité). Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés.

Après inhalation

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Laver à grande eau. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Faire boire abondamment de l'eau par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. En cas de symptômes ou de doute, consulter un médecin.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction sèche. Mousse résistant à l'alcool.

En cas d'incendie important et de grandes quantités: eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau plein.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, peuvent se former: gaz/vapeurs irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: utiliser un appareil respiratoire autonome isolant. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Informations complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone dangereuse. En cas d'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 4 sur 16

important et de grandes quantités: évacuer les environs. En raison du risque d'explosion, combattre l'incendie à distance.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Indications générales**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ventiler la zone concernée.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Personnel non formé aux situations d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Personnel d'intervention

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Couvrir les canalisations. Empêcher l'extension en surface (p. ex. par endiguement ou barrages antipollution). En cas de dégagement de gaz ou de pénétration dans les eaux, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le confinement**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel).

Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement les objets et surfaces souillés dans le respect des prescriptions environnementales.

Autres informations

Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Veiller à une ventilation suffisante et à une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail. (Voir rubrique 8.)

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le ciel gazeux des systèmes fermés. Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur/air explosifs ou facilement inflammables. Le chauffage entraîne une élévation de pression et un risque d'éclatement.

Indications sur les mesures générales d'hygiène au poste de travail

Les précautions usuelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Toujours refermer hermétiquement le récipient après le prélèvement du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive par pommade protectrice. Enlever les vêtements contaminés.

Autres indications sur la manipulation

Mesures de protection et d'hygiène: voir rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé et le conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire direct.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 5 sur 16

Assurer une ventilation suffisante du local de stockage.

S'assurer que les fuites peuvent être récupérées (p. ex. bacs ou surfaces de rétention).

Indications pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec: gaz. Matières explosives. Matières solides inflammables. Matières liquides et solides pyrophoriques.

Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Matières liquides comburantes. Matières solides comburantes. Nitrate d'ammonium. Matières et mélanges autoréactifs.

Peroxydes organiques. Matières toxiques non combustibles. Matières radioactives. Matières infectieuses.

Autres indications sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage sec et bien fermé afin d'éviter toute contamination et absorption d'humidité.

Protéger contre: le rayonnement UV/la lumière du soleil. La chaleur. L'humidité. Le gel.

Température de stockage: 15-25 °C

Classe de stockage selon TRGS 3 (Liquides inflammables)

510:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail (TRGS 900)**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	F/m³	Limite de pointe	Espèce
64-17-5	Éthanol	200	380		4(II)	

Valeurs DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
Type de DNEL		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)			
DNEL travailleur, aigu		par inhalation	local	1900 mg/m³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	343 mg/kg p.c./j
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m³
DNEL consommateur, aigu		par inhalation	local	950 mg/m³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	206 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m³
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	87 mg/kg p.c./j
8008-56-8	Extrait de citron			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	local	23,3 mg/m³
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	5,8 mg/m³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	local	6,67 mg/personne/j
DNEL consommateur, long terme		cutanée	local	3,33 mg/personne/j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	3,33 mg/kg p.c./j
103-26-4	Cinnamate de méthyle			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	28,2 mg/m³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	4 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	6,96 mg/m³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	2 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	2 mg/kg p.c./j
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	9 mg/m³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	1,7 mg/kg p.c./j

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 6 sur 16

N° CAS	Désignation		
DNEL travailleur, long terme	cutanée	local	0,14 mg/cm²
DNEL consommateur, long terme	par inhalation	systémique	2,7 mg/m³
DNEL consommateur, long terme	cutanée	systémique	1 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme	orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme	cutanée	local	0,14 mg/cm²

Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation		
Compartiment environnemental			Valeur
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)		
Eau douce			0,96 mg/l
Eau douce (rejet intermittent)			2,75 mg/l
Eau de mer			0,79 mg/l
Eau de mer (rejet intermittent)			2,75 mg/l
Sédiment d'eau douce			3,6 mg/kg
Sédiment marin			2,9 mg/kg
Empoisonnement secondaire			0,72 mg/kg
Micro-organismes des stations d'épuration			580 mg/l
Sol			0,63 mg/kg
8008-56-8	Extrait de citron		
Eau douce			0,0054 mg/l
Eau douce (rejet intermittent)			0,00577 mg/l
Eau de mer			0,000540 mg/l
Eau de mer (rejet intermittent)			-
Sédiment d'eau douce			1,3 mg/kg
Sédiment marin			0,13 mg/kg
Micro-organismes des stations d'épuration			2,1 mg/l
103-26-4	Cinnamate de méthyle		
Eau douce			0,00276 mg/l
Eau douce (rejet intermittent)			0,0276 mg/l
Eau de mer			0,000276 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,074 mg/kg
Sédiment marin			0,0074 mg/kg
Micro-organismes des stations d'épuration			1,81 mg/l
Sol			0,013 mg/kg
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal		
Eau douce			0,00678 mg/l
Eau douce (rejet intermittent)			0,0678 mg/l
Eau de mer			0,000678 mg/l
Eau de mer (rejet intermittent)			0,0678 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,125 mg/kg
Sédiment marin			0,0125 mg/kg
Micro-organismes des stations d'épuration			1,6 mg/l
Sol			0,0209 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 09.05.2022

Kapka's Cold Heart
Numéro de matériel: KF101047

Page 7 sur 16

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées priment sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Veiller à une ventilation suffisante et à une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection; lunettes de protection chimique (si des projections sont possibles). DIN EN 166

Protection des mains

En cas de contact cutané prolongé ou fréquemment répété: porter des gants de protection appropriés. (DIN EN 374)

Matériau approprié: caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau du gant: 0,5 mm

Temps de perméation: $\geq$ 480 min. Temps de pénétration (durée de port maximale): ~ 120 min. (estimé)

Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Les gants utilisés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN ISO 374 qui en découle.

Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation. En cas de réutilisation prévue, nettoyer les gants avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien aéré.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail.

Les normes minimales relatives aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans la TRGS 500.

Protection respiratoire

En cas d'utilisation conforme et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de:

Production/formation d'aérosols

Dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié: appareil à filtre combiné (EN 14387), type de filtre: A/P1-3. La classe de filtre respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de polluants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, un appareil isolant doit être utilisé! Les limitations de temps de port selon la GefStoffV, en liaison avec les règles d'utilisation des appareils de protection respiratoire (BGR 190), doivent être respectées.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 8 sur 16

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser le produit se disperser de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide.
Couleur:	gelb
Odeur:	caractéristique

Changements d'état

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	120 °C
Point d'éclair:	42 °C

Risques d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur/air explosifs ou facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Valeur du pH:	5,5
Viscosité dynamique: (à 40 °C)	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Pression de vapeur: (à 20 °C)	non déterminé
Densité:	0,986 - 1,026 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Propriétés oxydantes
aucune.

Autres caractéristiques de sécurité

Essai de séparation des solvants:	non déterminé
Teneur en solvants:	non déterminé
Teneur en solides:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé

Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.
Voir chapitre 10.5.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 9 sur 16

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: le rayonnement UV/la lumière du soleil. La chaleur. L'humidité.
Peut former des mélanges vapeur/air explosifs ou inflammables lors de l'utilisation.
Le chauffage entraîne une élévation de pression et un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: comburants forts. Réducteurs forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lors de l'utilisation prévue.
En cas d'incendie, peuvent se former: gaz/vapeurs irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)				
	orale	LD50 >5000	Rat	ECHA Dossier	
		mg/kg			
	par inhalation (4 h), vapeur	LC50 124,7	Rat	ECHA Dossier	
		mg/l			
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide				
	orale	LD50 490	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 425
		mg/kg			
8008-56-8	Extrait de citron				
	orale	LD50 >5000	Rat	ECHA Dossier	
		mg/kg			
	cutanée	LD50 >2000	Lapin	ECHA Dossier	
		mg/kg			
103-26-4	Cinnamate de méthyle				
	orale	LD50 2610	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 5000	Lapin	ECHA Dossier	OECD Guideline 402
		mg/kg			
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal				
	orale	LD50 >5000	Rat.	ECHA Dossier	
		mg/kg			
	cutanée	LD50 >2000	Rat.	ECHA Dossier	
		mg/kg			

Effet irritant et corrosif

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effet irritant sur la peau: légèrement irritant, mais non pertinent pour la classification.
Éthanol.: limite de concentration spécifique (SCL): Irrit. oc. 2 > 50%

Effets sensibilisants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 10 sur 16

Contient Extrait de citron, Cinnamate de méthyle, Citral, 3,7-Diméthyl-2,6-octadienal. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

Mutagenicité in vitro: aucun indice expérimental de mutagenicité in vitro.

Toxicité pour la reproduction: durée d'exposition: 18 semaines; espèce: souris CD-1. Méthode: OECD Guideline 416; résultat: NOAEL = 20700 mg/kg/jour. Toxicité pour le développement/tératogénicité: durée d'exposition: 19 j; espèce: rat Sprague-Dawley. Méthode: OECD Guideline 414; résultat: NOAEL = 16000 ppm (toxicité maternelle), résultat: NOAEL >= 20000 ppm (tératogénicité); référence bibliographique: dossier ECHA Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadienal (n° CAS: 5392-40-5):

Mutagenicité in vitro: méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) = négatif.

Référence bibliographique: dossier ECHA; mutagenicité in vivo OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) = négatif. Référence bibliographique: dossier ECHA; cancérogénicité: méthode: -; espèce: rat. Résultat: négatif. Référence bibliographique: RESS,NB HAILEY,JR MARONPOT,RR BUCHER,JR TRAVLOS,GS, HASEMAN,JK ORZECZ,DP JOHNSON,JD AND HEJTMANCIK,MR; TOXICOLOGY AND CARCINOGENESIS STUDIES OF MICROENCAPSULATED CITRAL IN RATS AND MICE; TOXICOL. SCI. 71(2):198-206, 2003

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

Toxicité orale subchronique: durée d'exposition: 90 j; espèce: rat Sprague-Dawley. Méthode: OECD Guideline 408; résultat: NOAEL = 1280 mg/kg; référence bibliographique: dossier ECHA

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques observés lors d'essais sur animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

Remarques générales

Solvant:

Symptôme: Depression des Zentralnervensystems. Leber- und Nierenschäden. Benommenheit. Erbrechen. Übelkeit. Schwindel. Bewusstlosigkeit. Bewusstseinsstörungen. Rauschzustand. Erythem (Rötung)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Désignation	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 14200	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	
		mg/l				
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	ECHA Dossier	
	Aiguë	EC50 5012	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,6 mg/l	9 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide					
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 > 100	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA Dossier	OECD Guideline

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 11 sur 16

N° CAS	Désignation					
		mg/l		subcapitata		201
	Aiguë	EC50	> 100	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				202
8008-56-8	Extrait de citron					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	EL50:	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier
		5,65 mg/l				
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	ErL50:	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA Dossier
		5,1 mg/l			subcapitata	
	Aiguë	EC50	EL50:	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	1,1 mg/l				
103-26-4	Cinnamate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	2,76	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier
		mg/l				
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	7,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA Dossier
					subcapitata	201
	Aiguë	EC50	24 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés					202
	Toxicité aiguë pour les bactéries	(CE50	181	3 h	Boues activées	ECHA Dossier
		mg/l)				ISO 8192
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	6,78	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier
		mg/l				
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	103,8	72 h	Desmodesmus	ECHA Dossier
		mg/l			subspicatus	
	Aiguë	EC50	6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés					
	Toxicité aiguë pour les bactéries	(CE50	160	0,5 h	Boues activées	ECHA Dossier
		mg/l)				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)			
	autre ligne directrice: -	84%	20	ECHA Dossier
	Biodégradable.			
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide			
	OECD Guideline 301 B	20%	28	OECD Guideline 301 B
	Non facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).			
103-26-4	Cinnamate de méthyle			
	EU Method C.4-B	100%	7	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE)			
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal			
	EU Method C.4-D	90%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE)			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 12 sur 16

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)	-0,35
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	2,5
103-26-4	Cinnamate de méthyle	2,68
5392-40-5	Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal	2,76

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

La déclaration ci-dessus vaut pour les substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés endocriniennes pour les organismes non cibles, aucun composant ne remplissant les critères.

La déclaration ci-dessus vaut pour les substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Élimination conformément aux prescriptions des autorités. Pour l'élimination des déchets, s'adresser à l'entreprise d'élimination agréée compétente. Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. L'attribution des codes et désignations de déchets doit être effectuée selon l'EAKV, en fonction de la branche et du procédé.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Liste de propositions de codes/désignations de déchets selon EAKV/AVV:

Code déchet - produit non utilisé

160305 DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS DANS LA LISTE; lots hors spécification et produits non utilisés; déchets organiques contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code déchet - produit usagé

160305 DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS DANS LA LISTE; lots hors spécification et produits non utilisés; déchets organiques contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code déchet - emballage non nettoyé

150110 EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION (N.S.A.); emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances; déchet dangereux

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/SDR/RID)**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 13 sur 16

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1197
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3. Classes de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	3



Code de classification:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Numéro de danger:	30
Code de restriction en tunnel:	D/E

Transport par voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1197
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3. Classes de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	3



Code de classification:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1197
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID
14.3. Classes de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	3



Polluant marin:	NON
Dispositions spéciales:	223, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 14 sur 16

Quantité exceptée: E1
EmS: F-E, S-D

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID

14.3. Classes de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquette de danger: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) passagers: 10 L
LQ passagers: Y344
Quantité exceptée: E1
Instruction d'emballage IATA - passagers: 355
Quantité maximale IATA - passagers: 60 L
Instruction d'emballage IATA - cargo: 366
Quantité maximale IATA - cargo: 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir rubrique 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations UE**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Entrée 3, entrée 40, entrée 75

Indications relatives à la directive IED 2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive COV 2004/42/EG: Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU: P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2004/42/EG:

Indications relatives à la directive

SEVESO III 2012/18/EU:

Informations complémentaires

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878).

Le mélange est classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII, n° (mélange): 3, 40

Réglementations nationales

Restriction d'emploi: Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 JArbSchG).

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) I: 5.2.5: substances organiques, exprimées en carbone total pour m >= 0,50 kg/h: conc. 50 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 15 sur 16

Proportion:	> 20%
Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) II:	5.2.5. I: substances organiques pour m >= 0,10 kg/h: conc. 20 mg/m ³
Proportion:	< 1%
Classe de danger pour les eaux (WGK):	3 - fortement dangereux pour les eaux
Statut:	Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Éthanol (cf. alcool éthylique)

Extrait de citron

Cinnamate de méthyle

Citral; 3,7-diméthyl-2,6-octadiénal

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rév. 1.00; nouvelle création: 09.05.2022

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

AwSV: ordonnance allemande sur les installations manipulant des substances dangereuses pour les eaux AwSV:

ordonnance allemande sur les installations manipulant des substances dangereuses pour les eaux AVV: ordonnance allemande sur le catalogue des déchets

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EAKV: catalogue européen des déchets selon le projet d'ordonnance allemande sur le catalogue des déchets EINECS:

European INventory of Existing Commercial chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals GefStoffV: ordonnance allemande sur les substances dangereuses (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NLP: No-Longer Polymers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kapka's Cold Heart

Révisé le: 09.05.2022

Numéro de matériel: KF101047

Page 16 sur 16

N/A: not applicable

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals SVHC: substance of very high concern

TRGS: règles techniques allemandes pour les substances dangereuses

UN/NU: United Nations (Nations Unies)

VOC: Volatile Organic Compounds

VwVwS: prescription administrative allemande relative aux substances dangereuses pour les eaux

WGK: classe de danger pour les eaux

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n°

1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base de données d'essai

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Extrait de citron, Cinnamate de méthyle, Citral, 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal. Peut produire une réaction allergique.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 09.05.2022

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - méthode de classification:

Dangers pour la santé: méthode de calcul.

Dangers pour l'environnement: méthode de calcul.

Dangers physiques: sur la base de données d'essai et/ou calculés et/ou estimés.

Les indications de cette fiche de données de sécurité correspondent, en toute bonne foi, à nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations ont pour but de vous donner des repères pour la manipulation sûre, lors du stockage, de la transformation, du transport et de l'élimination, du produit désigné dans cette fiche. Ces indications ne sont pas transposables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, associé ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les indications de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transposées au nouveau matériau ainsi obtenu, sauf mention expresse contraire.

(Les données relatives aux composants dangereux ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)